



Association Pour l'Aide au
Handicap au sein du
ministère des Finances

L'APAHF EN ACTION

revue de l'association - n°5
octobre 2017 - janvier 2018



L'APAHF réunie pour souffler la bougie des 30 ans lors du dîner anniversaire

Chères amies, Chers amis,

Je commencerai par souhaiter une heureuse année 2018 à chacun d'entre vous, même si la période des vœux est à présent terminée. Ne perdons jamais une occasion d'espérer le meilleur pour autrui ! Un anniversaire n'est selon moi véritablement réussi que s'il procure à la fois une joie profonde et une intense émotion aux participants réunis pour dignement fêter l'évènement. Le 19 octobre 2017, les 30 ans de l'APAHF ont de l'avis de tous, été de ces journées qui marqueront sans conteste durablement les esprits. Vous avez été une centaine à participer à notre Journée d'étude consacrée à "Europe et Handicap" et à prendre part au débat animé par des intervenants de haut niveau. Je vous en remercie chaleureusement. Vous avez été également très nombreux à partager les moments de convivialité que l'association souhaitait offrir à ses convives en ce jour si particulier. L'occasion pour moi de remercier le personnel de l'ESAT "Le Colibri" et celui du restaurant de la Philharmonie de Paris "Le Balcon" qui auront su indéniablement enchanter nos papilles.

En outre, lors d'une cérémonie simple et émouvante, nous avons toutes et tous été profondément touchés de voir se succéder à la tribune, celles et ceux qui ont fait, font et feront de l'APAHF ce qu'elle a été, est et sera. A vous tous mes amis, un grand merci !

Modeste mais dynamique et fière de sa communauté d'appartenance, notre belle association vient depuis sa création, en aide aux agents en situation de handicap et aux parents d'enfants en situation de handicap. La solidarité est sa vocation.

Forte d'une remarquable ouverture à son environnement extérieur et d'une capacité d'expertise reconnue, l'APAHF a également su s'imposer depuis trois décennies, comme un acteur légitime de la politique publique du handicap. Le 19 octobre dernier, l'association a indéniablement fait la démonstration de ces qualités !

Je tenais enfin à adresser mes remerciements appuyés aux membres du Comité d'organisation pour leur investissement humain et logistique et aux partenaires de l'APAHF pour leur indéfectible soutien moral et financier. Bref, la fête fut à l'image de l'association : belle pour vous, avec vous et grâce à vous !

Longue vie à l'APAHF !

Sébastien HUMBERT,
Président de l'APAHF

IMMEUBLE ATRIUM
5 PLACE DES VINS DE FRANCE
BP 173
75573 PARIS CEDEX 12

TEL : 01.53.44.20.19
MEL : contact@apahf.org

Exemple pour un Prêt BFM Liberté⁽¹⁾ de 3 000 € sur 24 mois : taux débiteur annuel fixe de 1,73 %, soit un TAE⁽²⁾ fixe de 1,75 %. Mensualités de 127,27 € (hors assurance DIT⁽²⁾ facultative). Montant total dû : 3 054,48 € (sans frais de dossier et hors assurance DIT⁽²⁾ facultative).

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT⁽²⁾ facultative, cotisation de 0,85 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT facultative : 20,40 €, soit un TAE⁽²⁾ (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,66 %, non inclus dans le TAE⁽²⁾ du prêt. Conditions en vigueur du 1^{er} mai au 15 juin 2018. Pour un prêt d'une autre durée et/ou montant, voir conditions en agence Société Générale.

ESTELLE, AGENT DU SECTEUR PUBLIC, SE PASSIONNE POUR SON MÉTIER

MAIS AUJOURD'HUI, ELLE SE PASSIONNE
POUR SES PROJETS



Pour Estelle et tous
les agents du secteur public

PRÊT
BFM LIBERTÉ ⁽¹⁾

1,75%
TAE⁽²⁾ fixe

Hors assurance DIT⁽²⁾ facultative
pour une durée de 6 à 24 mois à partir de 1 500 €.
Taux en vigueur du 01/05/2018 au 15/06/2018.



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

RETROUVEZ-NOUS SUR BFM.FR ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE



A la rencontre de l'association Anim'EnVie...

Le 13 septembre 2017, à l'occasion de l'Assemblée générale de la MASFIP, l'association ANIM'ENVIE a été mise à l'honneur. Notre président, présent ce jour -là, a souhaité que l'APAHF mette en lumière les objectifs de cette belle association qui vient, elle aussi, en aide aux personnes en situation de handicap.

Sa coordinatrice, Mme Camille de RAVINEL nous en dit plus...



ANIM'ENVIE a été distinguée par la MASFIP lors de son Assemblée Générale de septembre dernier.

- **Quelles sont les spécificités de votre association ?** Oui nous avons été réellement touchés de cette distinction et avons passé une très belle soirée en prime ! Anim'EnVie est une association créée en 2012, par une poignée de bénévoles convaincus des bienfaits que peuvent apporter la nature et les animaux auprès des plus fragilisés. Nous avons donc créé la première association vendéenne de médiation animale. Nous travaillons aujourd'hui avec une soixantaine d'établissements sur notre département et auprès d'un large public : dans le champ du handicap bien sûr mais aussi auprès des personnes âgées dépendantes, des enfants accompagnés par la protection de l'enfance... Nous tenons à proposer une diversité d'animaux aux personnes que nous accompagnons pour qu'elles aient le choix de leur invitements affectif, car tous le monde n'est pas obligé d'aimer les chiens... Nous proposons donc aussi des ateliers avec des lapins, cochons d'inde, poules, chèvres et nos équidés (poney et ânes). Bien sûr, tous ces animaux sont préparés à ces ateliers.

Dès 2018, nous proposerons également des séjours adaptés et des séjours répit "aidants/aidés" sur le thème de la médiation animale sur notre centre d'hébergement insolite (tipi) mais adapté !

- **Pouvez-vous définir ce qu'est la médiation animale et ce qu'elle peut apporter aux personnes en situation de handicap ? Cette forme de "thérapie" est-elle répandue ?**

Je dirais que la médiation animale, est tout comme d'autres supports de médiation sans doute mieux connus : l'art thérapie ou la musico thérapie..., une carte de plus pour organiser des activités d'éveil, éducatives ou thérapeutiques. Nous nous basons sur l'attrait que l'animal exerce auprès des personnes et sur sa capacité à les stimuler.

A la rencontre de l'association Anim'EnVie

L'animal Anime une EnVie qui permet de créer ou de faciliter la rencontre ou la relation d'aide.

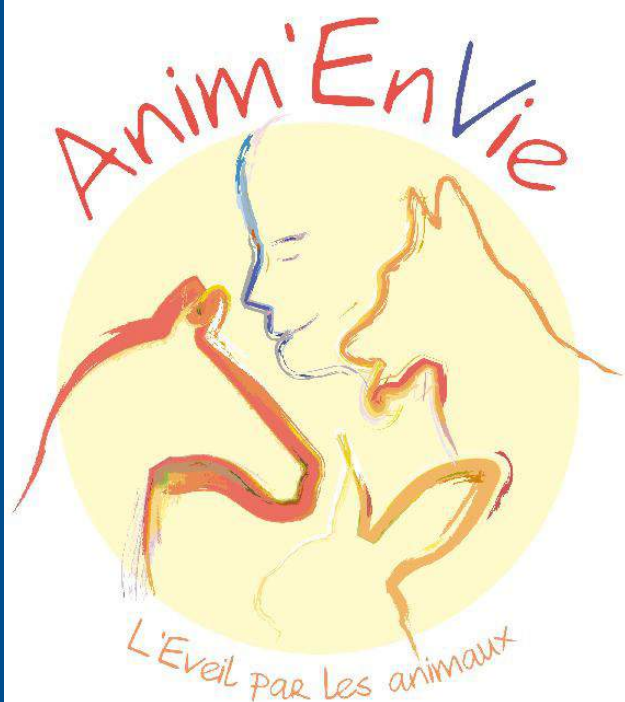
C'est l'animal qui est le médiateur entre nous, intervenant, et les personnes fragilisées. Il nous permet de rentrer en relation plus facilement, de créer un climat de confiance et de travailler par la suite certains objectifs plus précis. Pour vous donner quelques exemples concrets :

L'animal offre une communication «multi-canal» ainsi lorsque nous travaillons auprès d'enfants autistes, la communication est alors simplifiée pour eux et des interactions sociales (souvent déficitaires) se créent plus facilement. Aussi, j'étais hier dans un foyer médicalisé pour personnes accidentées (traumatisées crâniennes), la personne que j'accompagnais a perdu beaucoup de ses possibilités motrices , nous avons cependant pu jouer à la balle avec le chien et passer un long moment à le brosser.

Pour elle , ce moment lui est apparu comme un temps de plaisir et de jeu, pour nous et les soignants, cela lui a permis de mobiliser ses avant-bras sans efforts conscients. De manière générale, les activités que nous proposons amènent avant tout du bien-être, de l'apaisement et permettent aux «soignés» de devenir à leur tour «soignants» de nos compagnons de travail (chiens, lapins, équidés...).

Cette pratique commence vraiment à être mieux connue et de nombreux établissements et hôpitaux proposent des ateliers aujourd'hui, mais il reste encore à faire bien sûr!

- Les valeurs que vous portez sont très proches des nôtres. Dès lors, ne serait-il pas profitable d'envisager un "partenariat" entre ANIM'ENVIE et l'APAHF ? Comment pourrait-il, selon vous, se concrétiser ? Et bien, nous devons y réfléchir ensemble, si nos activités (ateliers ou séjours) intéressent vos membres, il faudra alors nous rencontrer! Mais nous sommes déjà ravis de pouvoir parler de nos activités dans votre journal!



Dossier spécial : l'APAHF a 30 ans

Journée d'étude APAHF - 19 octobre 2017

EUROPE ET HANDICAP

Sous le haut patronage de M. Bruno LEMAIRE Ministre de l'Économie et des Finances, M. Gérard DARMANIN Ministre de l'Action et des Comptes publics et Mme Sophie CLUZEL Secrétaire d'État placée auprès du Premier Ministre, chargée des personnes handicapées.

Sébastien HUMBERT ouvre cette journée d'étude marquée, cette année, par un événement particulier, les 30 ans de l'association.

Il remercie chaleureusement les trois Ministres qui n'ont pas pu assister personnellement à cette journée mais qui estiment que sa thématique contribuera à animer le débat autour de la politique publique du handicap.

Ses remerciements vont aussi au Secrétariat général du Ministère de l'Économie et des Finances qui nous a beaucoup aidé pour organiser cette manifestation et pour mener nos actions.

Merci à tous nos partenaires, aux intervenants et aux participants pour leur soutien.

Un petit focus sur nos partenaires mutualistes la MGEFIP et la MASFIP avec lesquels nous partageons les mêmes valeurs de tolérance et de solidarité sans oublier nos associations amies présentes aujourd'hui avec qui nous portons des projets communs le GFPH, le CFHE ainsi que l'Association des travailleurs handicapés de la Poste et de Orange (ATHA). En tant que Président Sébastien tient à adresser un petit message au vice-président Dany LEMOINE qui est avant tout un ami, pour lui dire que nous pensons beaucoup à lui aujourd'hui et à toute sa famille. Dany s'est beaucoup investi dans les préparatifs de cette journée mais ne peut être parmi nous, car, malheureusement, cet été, le destin l'a cruellement frappé de la plus terrible des manières qui soit pour des parents.



Dossier spécial : l'APAHF a 30 ans...

Nos invités :

Mme Emmanuelle GRANGE : Chef d'Unité à la Direction Générale de l'Emploi, des Affaires Sociales et de l'Inclusion à la Commission Européenne.

M. Patrick GOHET : Adjoint au Défenseur des Droits en charge de la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité. Ancien Secrétaire Général d'Inclusion Europe.

M. Alain FAURE : Administrateur du Conseil Français des Personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE) et membre du comité exécutif du Forum Européen des Personnes handicapées (FEPH/EDF).

M. Jean-Luc SIMON : DPI EUROPE / Organisation Mondiale des Personnes handicapées (OMPH).

M. Gaël CORON : Enseignant-chercheur au sein du Département de Sciences Humaines et Sociales de l'EHESP.

M. Matthieu CHATELIN : membre du comité des jeunes du Forum Européen des personnes Handicapées (FEPH/EDF).

Modérateur : **M. Yann ECHINARD** (Maître de conférences à Sciences Po Grenoble).

Avant de commencer les débats, Sébastien HUMBERT rappelle que l'APAHF en tant qu'association a un passé, des fondations solides et un avenir. Adhérents, délégués, administrateurs peuvent être fiers de construire cet avenir ensemble. Si nous pouvons le faire, c'est parce qu'il y a eu des pionniers, des fondateurs, présents aujourd'hui et c'est avec une émotion toute particulière que nous aurons l'occasion de les remercier au cours d'une petite cérémonie.

Un déjeuner préparé et servi par l'ESAT « Le Colibri » sera offert à 12H30 et pour les participants au dîner d'anniversaire rendez-vous au restaurant de la Philharmonie de Paris pour fêter dignement les 30 ans de notre belle association.

Aujourd'hui, avec le thème choisi, « Europe et handicap », l'APAHF apporte sa modeste contribution sur ce sujet passionnant mais bien complexe. Ouvrons le débat par un comparatif entre le Royaume-Uni et la France. Deux nations millénaires qui ont une communauté culturelle, historique, des similitudes économiques et politiques mais qui, les 23 juin 2016 et 7 mai 2017, ont choisi deux destinées opposées, l'une l'insularité géographique sur le plan politique et, l'autre, la France, a décidé de se tourner vers l'Europe. On peut dire que ces deux dates auront été des lanceurs d'alerte pour les institutions européennes. Le sujet prouve, s'il en était besoin, que l'APAHF est une association ouverte aux autres et résolument tournée vers l'extérieur, qui est très fière du F de Finances et de son berceau. Nous en sommes très fiers mais savons aussi aller au-delà de notre primo-sphère d'intervention. L'APAHF a toute sa place dans le concert des associations des nations européennes.

Nous regrettons l'absence de Mme Emmanuelle GRANGE retenue au dernier moment.

Première table ronde :

la mise en application de la CIDPH ou « le difficile passage du rêve à la réalité ».

Gaël CORON présente quelques éléments de comparaison européens dans le champ de la scolarisation et celui de l'emploi. Il est difficile de comparer les politiques européennes du handicap. La notion de personne en situation de handicap ou la notion de handicap est forgée dans des systèmes sociaux nationaux. Les taux d'invalidité et la reconnaissance du handicap sont très différents d'un pays à l'autre.

- la scolarisation

Des trajectoires de rapprochement s'esquissent entre les différents pays de l'Union Européenne. Ils s'orientent vers des politiques d'inclusion éducative (Suède, pays leader dans les années 60 et l'Italie, pionnière). Depuis 1978 apparaît une notion de besoins éducatifs particuliers. Au lieu de guider les enfants vers un type d'établissement qui correspond à un type de handicap, on peut y répondre par une AVS dans le milieu éducatif « ordinaire ». C'est un concept repris par l'Agence Européenne pour le développement de l'éducation pour les personnes en situation de handicap.

On distingue trois types de groupes de pays.

- 1) Certains pays sont dans une trajectoire unique. Ils privilégient l'inclusion dans le milieu scolaire ordinaire (recours exceptionnel aux écoles spécialisées sans uniformité comme en Suède).
- 2) D'autres construisent encore cette dualité entre système d'enseignement spécifique pour les enfants en situation de handicap et le milieu éducatif dit ordinaire (Belgique, Suisse, Pays Bas et Allemagne).
- 3) D'autres encore dont la France sont en transition et pratiquent les deux premiers concepts.

Quelques exemples : L'Italie privilégie les classes ordinaires. En Belgique, il y a une prévalence des établissements spécialisés tandis qu'en France il est plutôt prévu des situations mixtes.

- l'emploi

-Deux axes visent à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap sur le marché du travail.

-1) ouverture du marché aux personnes avec handicap avec obligation faite aux employeurs d'embaucher ou de maintenir dans l'emploi. De nombreux pays ont des quotas d'emplois, dont la France, et d'autres non comme le Danemark et le Royaume-Uni. Il existe une directive du conseil datée de 2000 pour l'introduction dans la législation nationale de l'aménagement raisonnable.

-2) plus classique, l'utilisation du travail protégé, par exemple, chez nous, les ESAT.

À l'heure actuelle, les évolutions se font comme dans le champ de la scolarisation vers l'idée de privilégier le milieu dit ordinaire de travail.

Dossier spécial : l'APAHF a 30 ans...

Patrick GOHET, adjoint au Défenseur des Droits, rappelle que la convention internationale sur les droits des personnes handicapées est une des rares que l'Europe ait signée. La France a participé à sa négociation. Pour lui, le handicap continue d'être la deuxième cause de discrimination. Dans les saisines qui lui parviennent, c'est surtout dans l'emploi que se manifeste la discrimination. Il y a aussi l'accès à l'école. Une étude a été faite en France sur les politiques en direction des personnes en situation de handicap âgées. Il n'y a quasiment rien de fait. C'est un défi à relever.

La CIDPH suggère un outil pour la mise en œuvre des objectifs qu'elle poursuit : le concept d'aménagement raisonnable. Le Défenseur a travaillé à l'élaboration d'un guide sur l'application de cette notion d'aménagement raisonnable.

Il y a deux phénomènes actuels qui sont périlleux. D'un part les inégalités territoriales et d'autre part la question de la fracture numérique. Un autre problème majeur se pose, celui des professionnels du droit, ils sont très nombreux à être désarmés face à un justiciable en situation de handicap. Un travail très important a donc été engagé avec les écoles nationales des différents métiers pour intégrer dans leur formation de manière obligatoire, une dimension handicap.

Il y a dans la CIDPH, deux articles qui sont essentiels :

L'article 12 qui est l'article phare, pivot de la convention, On ne peut pas enlever la capacité juridique à quelqu'un. Il exige qu'un accompagnement adapté soit fourni.

L'article 8 sur le respect de la dignité humaine.

L'un des aspects de la culture française, c'est d'avoir le culte du règlement. Il faut avoir un texte.

Alain FAURE explique qu'il était un professionnel du handicap avant de devenir lui-même une personne en situation de handicap. Il a découvert que la réalité était bien différente de ce qu'il croyait savoir, les aides proposées n'étant pas toujours adaptées aux besoins réels de la personne. Il faut ajuster les volontés de chacun pour que tout cela puisse s'harmoniser. L'Organisation Mondiale des Personnes Handicapées a participé à la naissance d'une notion de droit des personnes handicapées basée sur les droits de l'Homme. La CIDPH concerne le monde entier et pas uniquement l'Europe. 27 pays européens l'ont ratifiée à ce jour.

Matthieu CHATELIN étant le plus jeune autour de la table parle d'un passage de témoin entre les générations. Pour les nouvelles générations de personnes en situation de handicap, la CIDPH est non seulement un espoir mais permet également de construire notre vie au quotidien. Cette convention nous a permis de nous retrouver, de partager, de nous structurer et de n'être plus dans le monde des invisibles.

En Norvège, le Gouvernement finance des sessions de formations pour les avocats, les juges... relatives à la convention. En France, cela ne devrait-il pas devenir une piste de réflexion ?

Yann ECHINARD rappelle que l'on touche du doigt une question centrale, celle de l'éducation. Il met en avant les intervenants qui mettent au cœur de tous les dispositifs la personne en situation de handicap et la société civile. Tout part des associations que ce soit à l'échelle mondiale ou nationale.

La loi du 11 février 2005 dans son écriture et sa rédaction rappelle bien la forte présence des associations. Cette loi a transformé la Société française même s'il reste encore énormément à faire.

Les responsables d'association n'ont pas pris la mesure de l'importance de la communication. On ne peut pas parler de vie, de parcours de vie de la personne si on ne met pas en place une communication permettant de savoir ce que souhaite la personne. On doit travailler sur le facile à lire et à comprendre, les pictogrammes, etc,

Lors du dernier Comité Interministériel du Handicap, le Premier Ministre a dit que dans les 5 ans à venir les textes devaient tous être en facile à lire et à comprendre.

Un des grands enjeux de notre Société c'est le vieillissement qui va produire des besoins spécifiques se rapprochant très souvent des besoins des personnes en situation de handicap.

Jean-Luc SIMON se sent plus défenseur des droits de l'Homme que défenseur des droits des personnes handicapées. La catégorisation lui fait d'ailleurs un peu peur. Peut-être serait-il utile un jour de ne plus parler des personnes handicapées mais du droit de chacun quelles que soient ses capacités. Il n'y aurait plus les handicapés et les autres, il n'y aurait que des personnes humaines ayant accès aux mêmes droits.

Il aborde un sujet inédit - l'empowerment - qui est le renforcement de la capacité de chacun. Il revient sur l'accessibilité qui permet qu'un fauteuil passe, une poussette passe... Il est important de connaître ses droits, d'être soutenu par ses pairs, des associations. Seuls nos pairs savent ce dont on souffre exactement et connaissent les mots que nous pouvons entendre. On doit travailler en direction de la société civile pour faire comprendre que nous aussi nous avons droit à notre place au soleil, comme tout le monde.

Échanges avec la salle

- Une maman d'enfant âgé de 11 ans, s'inquiète des inégalités territoriales, des financements qui varient selon les départements et selon les MDPH, de la non-continuité dans les administrations. Quand on parle d'aider, on devrait surtout faire preuve de bon sens.

- Une autre maman d'enfant dit que les personnes sont autonomes à partir du moment où la Société leur en donne les moyens. Elle aura gagné son pari de mère le jour où les gens regarderont son fils comme un être humain et non comme une personne autiste.

- L'association Advocacy France d'usagers en santé mentale revient sur l'application de l'article 12 qui est essentiel. Il ne s'agit pas de supprimer la tutelle pour laisser les personnes sans aménagement raisonnable mais on va les accompagner et non se substituer à elles.

- Sébastien HUMBERT souscrit absolument à la notion d'empowerment et du vivre ensemble, de la tolérance qu'il faut pour espérer que les citoyens en situation de handicap aient enfin une place à part entière. Il fait part de son expérience personnelle et celle de ses parents.

Dossier spécial : l'APAHF a 30 ans...

Lorsqu'il était en primaire ils étaient deux enfants en situation de handicap et les autres parents pensaient que la scolarisation de leurs enfants serait ralentie. Il parle aussi de son étonnement dans des situations de la vie de tous les jours où les personnes, quelles que soient leurs difficultés (en situation de handicap ou non) veulent à tout prix passer devant les autres, avoir le droit pour eux sans faire attention aux autres. Il met une chose en avant : le corollaire des droits des personnes handicapées. Ils sont citoyens comme les autres et ont donc des devoirs.

- **Fanny**, une jeune femme en situation de handicap "dit mental (trisomie 21)" témoigne qu'elle travaille dans une école, qu'elle a un copain, qu'elle est fiancée et qu'elle vote.

- **Sabine**, sa maman confirme que sa fille est très fière d'aller voter. Elle vote peut être en fonction de la tête du candidat ou de la candidate (même si on essaye de lui expliquer un peu) mais qui ne l'a pas fait un jour!!! Il y en a encore beaucoup à communiquer et à faire sur le handicap "dit mental" car les personnes dans cette situation sont souvent exclues aussi par les autres personnes en situation de handicap.

- **Hélène BORNES** de l'ATHA et experte pour FO en Aquitaine a également été administratrice du FIPHFP pendant plusieurs années. Il y a eu des désaccords quant aux capacités des personnes en situation de handicap. Puis il a eu des problèmes avec les syndicats qui voulaient parfois trop bien faire. En fait le problème c'est que dans l'esprit des gens il y a "les handicapés". Il a fallu faire des formations aux syndicats pour leur dire qu'ils ne bossaient pas pour les handicapés mais pour les travailleurs handicapés. Il ne faut pas accepter pour les travailleurs handicapés ce que l'on n'accepte pas pour les travailleurs "ordinaires".

- **Hélène**, maman d'un adulte de 29 ans ayant de grandes restrictions d'autonomie : on s'est battu pour son entrée en IME, pour qu'il puisse être autonome, pour qu'il progresse alors que pour les soignants sa vie ne valait manifestement pas la peine d'être vécue. Il y a 30 ans, j'ai aussi entendu des paroles de rejet des parents d'autres enfants en situation de handicap. La discrimination est dans toutes les têtes y compris dans la mienne quelques fois, à mon corps défendant. Donc c'est un travail sur soi que l'on doit tous faire. Il est sous tutelle car je ne me voyais pas tenir la main de mon fils pour lui faire signer des papiers. C'est compliqué en tant que parents de trouver d'autres parents qui partagent cet intérêt visant à accorder de l'autonomie aux plus handicapés des handicapés. On a besoin d'être aidé dans cette réflexion.

- **Anne-Sophie PARISOT** avocate, revient sur le droit de vote et témoigne du fait que les débats ont été très vifs à l'époque. Il se pose une vraie question de droit. En réalité, il n'appartient pas à un juge de retirer un droit comme celui du vote. Il peut suspendre un droit quand quelqu'un commet une infraction pénale. On peut aussi imaginer des mesures de protection pour qu'une personne vulnérable ne puisse pas être l'objet d'abus mais en quoi le droit de vote d'une personne sous tutelle pourrait constituer un danger pour la société ou un risque pour lui-même. De plus, on se prive ainsi d'une parole citoyenne qui a toute sa place et permettrait de faire progresser la société toute entière.

- **Alexandra**, fonctionnaire allemande vit depuis 2016 en France et remarque beaucoup de différences en la matière entre les deux pays. C'est une affaire de culture. C'est difficile de faire des progrès en France car pour tout le monde la compétitivité commence à l'école. Il faut toujours être compétitif et si on a un handicap, on ne l'est pas trop !!!!

- **Diane CABOUAT**, responsable associative : on parle d'aménagement raisonnable mais je vais parler d'exigence raisonnable...On parle de situation de handicap mais quelques fois les personnes entre elles ne savent pas reconnaître l'autre dans ses spécificités. Si on veut que la société évolue, il faut aussi avoir des exigences raisonnables en dehors de nos exigences en terme de droit. On se doit d'être exemplaire. Il faut être très vigilant sur le respect fondamental de l'autre, entre nous mais aussi vis à vis des autres qui n'auraient pas forcément de difficultés.

Avant de reprendre cette journée, Sébastien HUMBERT remercie les vélotypistes (système RISP) qui font une transcription simultanée des interventions ainsi que M Antoine BONNET, traducteur en langue des signes . Ils sont silencieux mais ils font un travail remarquable. Leur présence témoigne du fait que l'APAHF fait le nécessaire pour être une association accessible à tous, avec les moyens dont elle dispose.

Seconde table ronde :

ERASMUS n'est pas une année dans une vie mais bien une vie dans une année. "Le monde entier est notre patrie à tous". Erasme, Querela Pacis .

Cette seconde table ronde commémore les 30 ans du programme ERASMUS.

Si Mme GRANGE avait été là, elle aurait sans doute rappelé que c'est le seul programme qui bénéficie de l'unanimité de la part des États-membres car il est emblématique de la construction européenne.

Yann ECHINARD est parti en 1989 en Écosse et témoigne d'une année bouleversante et transformante. L'Ecosse mettait incroyablement en avant l'Europe et se détachait de la Grande-Bretagne, déjà à l'époque. Cette année-là correspondait à la chute du mur de Berlin et nous avons vécu avec nos amis allemands des moments très riches en émotion car nous suivions tous à la télévision cet événement et avec ceux qui ne pouvaient pas repartir pour fêter ça en famille.

Yann est "tombé dans ce programme" en 3ème année et ne s'en est jamais remis.



Dossier spécial : l'APAHF a 30 ans...

Matthieu CHATELIN, 29 ans, a une paralysie cérébrale nécessitant des besoins en aide humaine importants. Il a fait toute sa scolarité dans le système français dit "ordinaire", mais le mot "ordinaire" ne veut rien dire. L'année du bac a été très intense car j'ai dû changer de lycée pour des problèmes de maltraitance mais aussi très riche, car j'ai noué des amitiés extraordinaires dans le nouveau lycée. Aimant bien aider les gens, je me suis orienté vers le droit. La seule université qui m'a ouvert les bras est l'université américaine de Paris. Je n'ai pu accéder à aucune aide française car cette université fait partie de l'ambassade des Etats-Unis. Pendant des années tous les profs et les étudiants ont accepté de m'aider à aller en cours et aux toilettes. Il y a eu un formidable élan de solidarité.

Pour l'année à l'étranger, je suis allé au consulat de France à Londres qui n'était pas accessible mais qui l'est devenu. Je ne rentrais pas dans le programme ERASMUS. A l'époque, je croyais pouvoir emmener la PCH aide humaine avec moi mais en fait, je passais par un système de volontaires européens, le plus souvent des Allemands car à l'époque en Allemagne, vous aviez la possibilité de faire soit votre service militaire soit de faire un service civique dans d'autres pays de l'Union Européenne. L'Union Européenne est d'ailleurs venue faire un documentaire à Londres sur mon cas car on trouvait génial que j'ai pu passer de supers années là-bas. J'ai alors changé d'université, entrepris la qualification pour devenir avocat en Grande-Bretagne mais j'ai été victime de la maltraitance de mon auxiliaire qui m'a abandonné aux toilettes. La France m'avait suspendu toutes les aides et on m'a placé en urgence en maison de retraite avec des gens entre 95 et 102 ans...Je n'ai bien entendu pas eu mon examen et j'ai été expulsé.

J'ai ensuite été invité par la Commission européenne à raconter mon histoire car j'ai fait un usage assez important du droit de pétition auprès du Parlement européen. L'objectif était de faire prendre conscience aux parlementaires des problèmes que certains citoyens européens rencontrent en ne pouvant pas jouir d'une citoyenneté européenne complète et active. Il y a aussi eu des difficultés avec les MDPH et la CAF pour les prestations initialement accordées puis refusées par la suite. Donc, en plus d'avoir été expulsé, j'ai été assigné en justice pour fraude par la CAF qui me demande le remboursement de 100 000 euros...après m'avoir félicité de mon parcours...Mon dossier est maintenant à la fois auprès du Défenseur des Droits et devant la Cour d'appel de Paris.

Aujourd'hui, au niveau européen et grâce à la CIDPH (notamment son article 18), pour la première fois l'UE va explicitement autoriser que les prestations auxiliaires puissent, sous certaines conditions, être transférées pour les personnes handicapées soit lorsqu'elles font des études, soit si elles sont en attente de trouver un emploi.





Sébastien HUMBERT rebondit sur l'intervention de Matthieu. Il a pu bénéficier d'un accompagnement dans ses démarches pour participer au programme ERASMUS. Sciences-Pô lui a évité ce parcours totalement ahurissant. J'avais décidé de partir à Edinburgh en Écosse. Après la réunion du Comité international de sélection et par rapport à l'accessibilité des lieux, on m'a alors demandé si je ne voulais pas plutôt partir à Londres. Évidemment, j'ai dit oui ! L'accompagnement est très important, autant par sa famille que par les professionnels.

Mon expérience a été moins houleuse que celle de Matthieu, mais je peux témoigner quant à la volonté que j'ai eu d'exercer quelques métiers outre-manche. On avait ainsi proposé aux étudiants francophones d'enseigner le français aux jeunes enfants de 4 à 6 ans en s'amusant. J'ai eu au téléphone la personne qui s'occupait de ça et quand je lui ai dit que j'avais un léger handicap mais que j'avais un bon contact avec les enfants, elle m'a dit "on vous rappellera" et bien entendu cela n'est jamais arrivé... Un temps plus tard, un ami m'a demandé de le remplacer en urgence et je l'ai fait sans rien dire cette fois-ci. Ce que j'ai vécu à partir de là était absolument formidable. Bien sûr, les enfants m'ont demandé pourquoi je marchais comme leur grand-père mais au bout de dix minutes c'était terminé. Pour eux, j'étais leur accompagnant, point. Du coup, la personne qui m'avait refusé l'accès à ce job m'a gardé jusqu'à la fin de l'année et j'ai eu jusqu'à 22 enfants sous ma responsabilité...

Il y a aussi le problème de la carte d'invalidité européenne qui donne droit à des réductions dans certains lieux publics ou privés et qui n'est pas acceptée dans tous les pays de l'UE, même si le handicap est lui international ...

Alain FAURE nous parle de cette histoire de mobilité européenne. Tout est parti de Belgique. Il y a une association qui s'est retrouvée contrainte de payer des PV pour un stationnement sur une place siglée handicapée parce que le macaron en Belgique n'est pas le même qu'en France. On en vient alors au portage des droits sociaux. Mais il y a sept pays européens qui se sont mis d'accord, sous l'égide de l'Union Européenne, pour avoir la même carte. La carte mobilité inclusion existe depuis le 1er juillet 2017. Il s'agit non seulement d'une carte de stationnement mais elle remplace aussi la carte d'invalidité et la carte station debout pénible. Sur le stationnement on pouvait s'en sortir car il n'y a pas trop d'écart entre les pays mais là c'est très compliqué. On ne connaît pas les implications des modifications relatives à ces cartes. En France, c'est compliqué les cultures, les droits attachés... il n'y a pas eu la volonté politique de mettre tout ça sur la table. Il y a beaucoup encore à débattre et à faire. En outre, chaque MDPH a un fonctionnement différent et applique des taux différents .

Dossier spécial : l'APAHF a 30 ans...

Diane CABOUAT intervient en tant que responsable associative et revient sur l'accès aux droits. Tous les étudiants ne peuvent se permettre le parcours de Matthieu et son témoignage est édifiant. Souvent on dit que les personnes en situation de handicap s'autocensurent. Les difficultés de mobilité peuvent rajouter au handicap pour les personnes en situation de handicap psychique, le changement est vécu comme un stress. On a envie mais on se restreint car il y a l'inconnu, le risque de se tromper. Il faut anticiper et arriver à dépasser cette autocensure.

Je suis engagée aussi dans le Droit au Savoir qui est un collectif qui réfléchit sur l'accès au savoir des plus de 16 ans. Le programme ERASMUS est conscient de ces difficultés mais il reste du chemin à parcourir pour les résoudre. Il y a une maman qui vient d'avoir une initiative intéressante. Elle vient de monter une association dont l'objectif est de mettre en lien des familles de pays européens pour que des jeunes puissent faire des échanges de famille à famille. Par exemple, dire j'ai un fils en fauteuil et mon logement est adapté pour accueillir un jeune dans la même situation.

Quelques remarques complémentaires

Le service des relations internationales de chaque université traite les demandes des étudiants et les met en adéquation avec les départs. Ne pas oublier l'autocensure et comment aider à la dépasser.

Les problèmes des MDPH avec les taux différents pour un même handicap, d'un département à un autre. **Sébastien HUMBERT rappelle que cette démarche reste un des chevaux de bataille de l'APAHF. En tant qu'association, on se bat véritablement pour une harmonisation des droits des personnes en situation de handicap sur le territoire.** Le dialogue que l'on peut avoir avec les MDPH reste très complexe. Lorsque nous avons rencontré les élus à l'occasion de la campagne présidentielle, nous leur avons fait part de cette diversité de reconnaissance des droits et pour certains ils tombaient des nues.

De nombreux échanges suivent entre les intervenants et la salle. Échanges riches en questionnements, en exemples, en partage de bonnes pratiques et riches en émotion. D'ailleurs tous se donnent rendez-vous pour une nouvelle journée d'étude en octobre 2018.

Clôture de la journée par un petit focus sur notre belle association qui a 30 ans cette année

Sébastien HUMBERT, Président de l'APAHF et tout le Conseil d'Administration remercient tous les intervenants et les participants à cette très belle journée ainsi que tous nos partenaires. Nous vous avons préparé un petit diaporama avec des photos qui retrace les 30 années bien remplies de l'APAHF. *Cerise sur le gâteau...nous avons presque tous les fondateurs, anciens Présidents et membres du bureau de l'association. Nous allons pouvoir les remercier comme il se doit pour tout ce qu'ils ont fait ...*

M.PONZO, premier Président de l'APAHF est malheureusement décédé aujourd'hui.

Georges COURCHINOUX, 2ème Président, nous rappelle que l'association est née en Auvergne, au Puy en Velay. C'était le début d'une reconnaissance dans les administrations, des problèmes de handicap. Nous avons eu l'appui de la municipalité, du député qui était ancien ministre et qui est devenu commissaire européen. A cette époque, le problème des parents d'enfant handicapé n'était pas considéré. Ce député a trouvé l'idée intéressante. Ainsi est née l'APEHF. Le Ministère nous a aidé en nous donnant une secrétaire et un bureau. Au bout de 3 ans, on a obtenu un texte concernant les parents d'enfants handicapés pour qu'ils puissent avoir des aides pour garder leurs enfants, les amener dans des centres ou autres. Nous avons eu aussi un Conseil d'Administration, ce qui nous a permis de nous déplacer sur toute la France .

Marie-France MARINGE, 3ème Présidente et Claudine DOUCET, Secrétaire. Nous avons pu nous développer car nous étions reconnus par le Ministère et on travaillait étroitement avec la cellule de recrutement du Ministère (la CRIPH). Nous avons été reconnus au niveau européen grâce à Danièle VANSTEENBERGHE. Nous avons aussi eu un intergroupe parlementaire où j'allais, souvent avec Dominique CHOPPIN, pour contribuer à l'élaboration de la loi de 2005. Si les parents d'enfants handicapés ont un petit plus sur leur retraite, ce sont les associations des Ministères qui l'ont obtenu. L'association a changé de nom en 1992, elle est devenue l'APAHF. Elle s'est ouverte aussi aux agents des finances qui étaient en situation de handicap .

Hélène de GEUSER, 4ème Présidente et adhérente depuis 1992. Mon fils avait 3 ans. J'ai tout de suite été accompagnée et soutenue par l'association alors que par d'autres non. J'ai connu l'avant et l'après par rapport aux jours supplémentaires pour enfants handicapés. Ces jours sont spécifiques au Ministère des Finances et nous aident à concilier notre vie professionnelle et notre vie de parents d'enfants en situation de handicap. Nous faisons de la pairémulation sans le savoir, du partage d'expérience et surtout de l'entraide.

Notre belle association est maintenant composée de parents, de personnes handicapées et de valides. Elle est mixte et c'est très bien. C'est aussi une très bonne chose que l'APAHF soit présidée pour la première fois par un agent en situation de handicap.



Dossier spécial : l'APAHF a 30 ans

Sébastien HUMBERT, 5ème Président. Que dire à son propos sinon qu'Hélène a très bien fait de lui demander de prendre sa suite. Il continue à bien représenter notre association, avec les mêmes valeurs que ses prédécesseurs. Il entretient de très bonnes relations avec les représentants de notre Ministère, avec la CRIPH, les syndicats et bien entendu avec nos mutuelles la MGEFI et la MASFIP .

Isabelle JOFFRE, notre titi parisien...mais aussi notre Secrétaire de l'APAHF. Elle est là au quotidien, toujours présente, au premier rang pour supporter Sébastien et le Conseil d'Administration. Grâce à sa présence il y a toujours quelqu'un pour assurer un lien au bureau entre les adhérents et les administrateurs.

Danièle VANSTEENBERGHE, notre plus ancienne adhérente et administratrice. Quelle infatigable militante et malgré son âge, elle reste à la une des barricades. Aujourd'hui souffrante, elle n'a pas pu être des nôtres mais nous pensons avec une grande émotion à celle qui nous a permis d'aller à Bruxelles et au Forum Européen. Elle a toujours été de tous les combats, contre toutes les injustices. Elle a même réussi à faire remettre une ligne de bus dans sa ville aux 40 nationalités. Tout le monde connaît Danièle et ses chapeaux.

Deux partenaires indissociables de l'APAHF...avec qui nous partageons depuis toujours, depuis le début, des valeurs de solidarité...la MASFIP et la MGEFI. Merci à eux pour leur indéfectible soutien.

Dominique COMBE, Présidente de la MASFIP, très touchée de ces remerciements. Ce partenariat avec l'APAHF, elle le connaît depuis de nombreuses années avec Marie-France et Hélène. Il est naturel. On échange beaucoup dans l'intérêt de nos adhérents et de leur famille. On s'enrichit mutuellement pour le bénéfice de tous.

Serge BRICHET, Président de la MGEFI. La mutuelle sera toujours là pour aider l'APAHF à la hauteur et à la dimension des besoins qu'exprimera l'association. L'APAHF est toujours là pour apporter son expertise. Aujourd'hui, j'ai reçu une leçon d'humilité car l'action menée par l'association, les adhérents, les personnes concernées est une leçon, y compris pour une structure un peu plus professionnelle comme la mienne. Des leçons de vie, d'engagement et de solidarité. Chaque fois que j'ai l'occasion de vous fréquenter, je reçois aussi une leçon de ténacité.

Pour finir cette magnifique journée, dédiée non seulement au handicap mais aussi à l'amitié et à la joie, l'APAHF et ses amis ont dîné au restaurant de la Philharmonie de Paris. Nous avons soufflé les bougies des 30 ans de l'association dans un cadre magnifique, sur les toits de Paris, avec un repas très sympathique et un accueil chaleureux.

MERCI A TOUS ET A L'ANNEE PROCHAINE !



L'APAHF et l'Europe...



Comme chaque année, les 4 et 5 décembre 2017, l'APAHF a été conviée à participer au **Forum Européen des Personnes Handicapées (FEPH)** à Bruxelles.

Cette année, l'invitation avait une saveur particulière puisqu'elle émanait directement de Mme Emmanuelle GRANGE (Chef d'Unité à la Direction Générale de l'Emploi, des Affaires Sociales et de l'Inclusion à la Commission Européenne), qui a beaucoup regretté de ne pas avoir finalement pu participer à notre Journée d'étude anniversaire. Les débats se sont articulés autour du thème de **la citoyenneté européenne**. Que signifie être citoyen européen lorsqu'on est en situation de handicap ? Qu'est-ce qui fait aujourd'hui de cette citoyenneté une réalité accessible à tous ? Belle opportunité là-encore pour Thierry PREVOSTEL et Sébastien HUMBERT de multiplier les contacts enrichissants.

Autre grand moment lorsque le 6 décembre 2017, Sébastien HUMBERT a été convié à siéger au Parlement Européen parmi les membres de la Délégation française invitée à la **4ème session du Parlement Européen des Personnes Handicapées**, toujours à Bruxelles. Grandiose moment de fraternité et de dialogue entre les nations, largement permis grâce au précieux concours de Jean-Luc SIMON, responsable Europe à l'Organisation Mondiale des Personnes Handicapées.



Thierry PREVOSTEL et Sébastien HUMBERT

L'adjointe au maire de Lyon reçoit le 1er prix européen "Ville accessible 2017"

La tombola 2017



Ce moment fort de notre agenda associatif avait lieu cette année le 14 décembre 2017 au Siège parisien de l'APAHF. Cette manifestation conviviale s'est déroulée en présence de plusieurs Administrateurs et Délégués d'Ile-de-France. Le tirage a été effectué par Philippe PERRICHON, Administrateur et Délégué APAHF du Val d'Oise. Fort de la très grande générosité de nos donateurs et des participants ainsi que de la mobilisation exceptionnelle de tous, l'édition 2017 de la Tombola a battu tous les records.

Félicitations aux heureux gagnants !



Les vœux 2018 des Ministres



L'APAHF a cette année encore été invitée à la cérémonie des Vœux des Ministres le 11 janvier 2018. Marque de courtoisie républicaine qu'il convient de saluer ici comme le témoignage renouvelé d'un soutien de longue date de notre premier interlocuteur à une association atypique et dynamique comme la nôtre.

L'occasion pour Sabine TITAUD, Dany LEMOINE, Thierry PREVOSTEL et Sébastien HUMBERT d'échanger quelques mots avec chacun des Ministres et Secrétaires d'Etat présents et de solliciter les cartes de visite des membres des Cabinets dans la perspective de prises de rendez-vous.



L'APAHF en bref...

La Journée nationale des Correspondants Locaux Handicap (CLH) :

M. MAUBOUSSIN, Chef de Bureau à la DRH de la DGFIP, toujours à l'écoute de notre association, a convié Sébastien HUMBERT à intervenir lors de la Journée Nationale de rencontre des Correspondants Locaux Handicap (CLH) le 28 novembre 2017. Merci à lui pour son soutien constant.

La journée handicap de FO :

Le 5 décembre 2017, la Confédération Force Ouvrière (FO) a à nouveau convié l'APAHF à sa Journée Nationale « Travail et Handicap ». L'occasion pour Sabine TITAUD (Secrétaire Générale de l'APAHF) et Françoise MOISSON (Déléguee de Paris) de dialoguer et d'échanger avec les participants tout en effectuant la promotion de l'action de l'association.

Le déménagement du Siège de l'association :

Déménagement qui a été préparé et anticipé dans des conditions difficiles voire chaotiques mais qui s'est finalement bien effectué grâce à la mobilisation d'Isabelle JOFFRE, de M. JEGOUIC du Secrétariat Général et de Sébastien HUMBERT. Un très grand merci à Sabine TITAUD, Thierry PREVOSTEL, Guy ESNAULT et Philippe PERRICHON pour leur aide précieuse et sans qui notre réinstallation n'aurait pas été aussi rapide. Ainsi, le Siège de l'APAHF demeure à Bercy Village (Paris 12ème), toujours dans le bâtiment Atrium mais est passé depuis le 4 décembre 2017, du 6ème au 1er étage.



Les Vœux de Mme la Secrétaire Générale des Ministères économiques et financiers :

Le 25 janvier 2018, Isabelle JOFFRE et Sébastien HUMBERT ont été conviés aux vœux de Mme Isabelle BRAUN-LEMAIRE, Secrétaire Générale des Ministères économiques et financiers.

L'APAHF en Auvergne (Région Auvergne-Rhône-Alpes)

Depuis 10 ans déjà, l'association Trisomie 21 du Puy-de-Dôme organise une opération petits déjeuners le troisième dimanche de novembre dans le cadre de journées européennes.

Ainsi, dimanche 19 novembre 2017, plus de 7000 petits déjeuners ont été livrés à domicile dans plus de 90 communes avec l'aide de 400 bénévoles pendant tout le week-end .

Cette année, l'E.S.I de Clermont-Ferrand et la DISI Pays du Centre ont participé à cette opération qui a pour but de faire partager un moment de convivialité et d'échanges, de montrer les capacités des personnes porteuses de trisomie 21 ou d'un handicap mental, livreurs pour l'occasion et de bousculer les idées reçues.

Lundi 20 novembre 2017, Fanny TITAUD, la fille de notre collègue Sabine (Secrétaire Générale et Administratrice APAHF dans le 63), est venue avec son papa et d'autres bénévoles, livrer 87 petits déjeuners appréciés de tous.

Elle a expliqué qu'elle travaillait en alternance dans l'ESAT hors murs les Volcans et dans une cantine avec des petits, dans sa commune à Gerzat. Elle est fiancée à Sylvain qui lui travaille dans un ESAT qui est également un restaurant bien connu dans la région (l'Envolée à Riom). Espérons qu'en 2018, cette heureuse initiative fasse des émules parmi d'autres Directions des Finances publiques. Merci enfin à M. METAYER, Directeur de l'ESI, pour avoir soutenu ce moment de convivialité et à tous les participants.



L'APAHF en région...

L'APAHF en Ile-de-France :

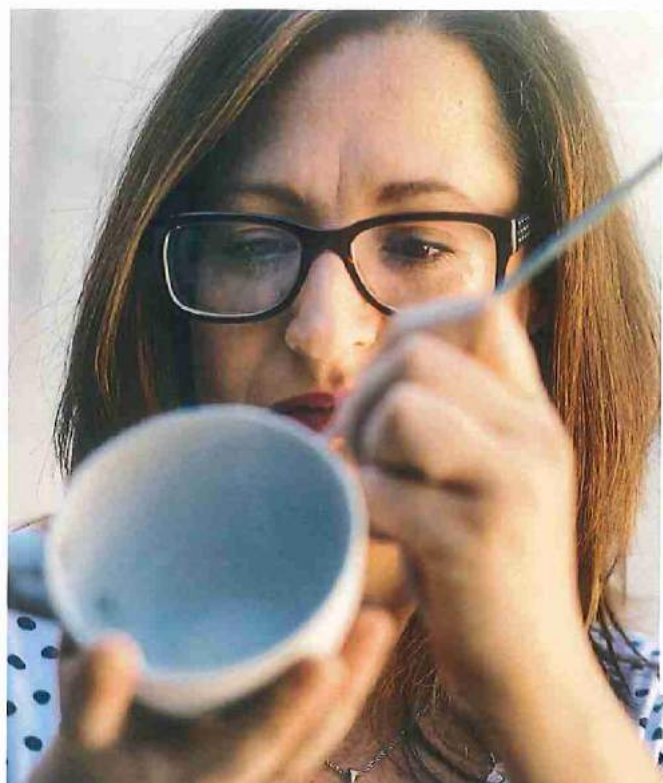
L'**ENFIP de Noisy-le-Grand** a à nouveau aimablement accueilli l'APAHF cette année, afin d'intervenir devant les stagiaires de l'établissement pour présenter l'association et son action. C'est à Christine DUPUY (Administratrice et Déléguée de Seine-Saint-Denis) que revenait la responsabilité de représenter l'APAHF le 4 octobre dernier à cette occasion.

L'APAHF en Rhône-Alpes (Auvergne Rhône-Alpes) :

Le 4 octobre 2017, Sébastien HUMBERT (également Administrateur de l'APAHF en Rhône-Alpes) a effectué sa traditionnelle intervention devant plusieurs centaines de stagiaires à l'**ENFIP de Lyon**. Merci au service scolarité de l'établissement pour sa disponibilité et sa gentillesse.

En sa qualité de Délégué départemental APAHF de l'Isère, Sébastien HUMBERT a par ailleurs participé à un exercice d'évacuation "grandeur nature" dans (et à l'extérieur) des locaux de la **DDFIP 38**. L'occasion pour lui de rappeler l'importance de tels exercices de grande envergure lorsque des agents en situation de handicap travaillent dans nos Directions locales. Espérons, là-encore, que l'Isère fera des émules. Félicitations à Mme Julie ARMAND (en charge de la coordination de cet entraînement et adhérente de l'APAHF) et aux pompiers du SDIS de Grenoble, pour leur professionnalisme et leur dévouement.





COMME ESTELLE,
NE LAISSEZ PLUS VOS PROJETS DE CÔTÉ

PRÊT BFM LIBERTÉ ⁽¹⁾

1,75% TAE⁽²⁾ fixe

Hors assurance DIT ⁽²⁾ facultative
pour une durée de 6 à 24 mois à partir de 1 500 €.
Taux en vigueur du 01/05/2018 au 15/06/2018.

UN PRÊT ADAPTÉ ET SOUPLE POUR RÉALISER VOS PROJETS

- ◆ Sans frais de dossier.
- ◆ Libre utilisation des fonds sans aucun justificatif à fournir.
- ◆ Choix de la durée de remboursement de 6 à 96 mois suivant vos capacités de remboursement.
- ◆ Choix du montant de votre prêt de 1 500 € à 75 000 € suivant vos capacités de remboursement.
- ◆ Possibilité de différé de remboursement ⁽³⁾ de 1 à 3 mois.
- ◆ Une assurance de prêt ⁽²⁾ à tarif avantageux, pour être protégé en cas d'imprévu.



BESOIN D'UN VÉHICULE UTILITAIRE OU D'UN VÉHICULE DE TOURISME ?

Découvrez vite les avantages que vous réservent la Banque Française Mutualiste et son partenaire Europcar ⁽⁴⁾ auprès de notre plateforme téléphonique 0 987 980 980 (appel non surtaxé).

(1) Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BFM et d'être titulaire d'un compte bancaire ouvert à Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée). Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agence Société Générale.

(2) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, souscrit par la BFM, intermédiaire en assurances auprès de CNP Assurances et de MFPrévoyance, SA régies par le Code des Assurances et présenté par Société Générale, en sa qualité d'intermédiaire en assurances. Tarif standard d'assurance, donné à titre indicatif, pouvant évoluer et hors surprime éventuelle.

(3) Sous réserve d'acceptation. Dans la limite de 3 mois maximum et dans les conditions fixées au contrat. Pendant le différé d'amortissement, seuls les intérêts et s'il y a lieu la cotisation d'assurance sont prélevés.

(4) Europcar - RCS Versailles 303 656 847.

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 114 154 973 €. RCS Paris 326 127 784. Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 08 041 372).

Société Générale - S.A. au capital de 1 009 897 173,75 €. RCS Paris 552 120 222. Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 07 022 493).



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

Contactez-nous du lundi
au samedi de 9 h à 18 h

Appel non surtaxé 0 987 980 980

RETROUVEZ-NOUS SUR BFM.FR ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE



Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 114 154 973 €. RCS Paris 326 127 784. Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 08 041 372).
 Société Générale - S.A. au capital de 1 009 897 173,75 €. RCS Paris 552 120 222. Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 07 022 493).

Les partenaires



La Solidarité de l'Imprimerie nationale



SIEGE DE L'APAHF
IMMEUBLE ATRIUM
5 PLACE DES VINS DE
FRANCE
BP 173
75573 PARIS CEDEX 12

Le comité de rédaction :

Sébastien HUMBERT avec l'aide des membres du Bureau de l'APAHF.
Toutes les photographies sont libres de droit.
Avec l'aimable concours de Michèle DOUCHET

Demande d'adhésion à l'APAH-Finances

cotisation annuelle 30 €

Vos coordonnées personnelles

Renseignements obligatoires

☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Madame & Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mobile :

Email :

☐ Vous n'êtes pas fonctionnaire

Situation administrative

☐ Vous êtes fonctionnaire d'un des Ministères Financiers
(précisez l'administration) :

☐ Votre conjoint est fonctionnaire d'un des Ministères Financiers
(précisez l'administration) :

☐ Vous êtes fonctionnaire d'un autre Ministère
(précisez l'administration) :